

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/115 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DE DEUX DE SES MEMBRES POUR SIEGER AU SEIN DU COLLEGE CHARGE DES ELECTIONS DES SENATEURS POUR LE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

SEANCE DU 25 JUIN 2008

L'An deux mille huit, et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Alexandre ALESSANDRINI, Marie-Dominique ALLEGRINI-SIMONETTI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Pascale BIZZARI-GHERARDI, Dominique BUCCHINI, Pascaline CASTELLANI, Dorothee COLONNA-VELLUTINI, François DOMINICI, Geneviève FILIPPI, José GALLETI, Christiane GORI, Jean-Claude GUAZZELLI, Christine GUERRINI, Maria GUIDICELLI, Hélène LUCIANI-PADOVANI, Jean-Louis LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Jean-Martin MONDOLONI, Madeleine MOZZICONACCI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine OTTAVI, Vanina PIERI, Annie RICCI, Josette RISTERUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Véronique SCIARETTI, Edmond SIMEONI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Sauveur VERSINI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Camille de ROCCA SERRA
Mme Rose ALIBERTINI à Mme Pascaline CASTELLANI
Mme Corinne ANGELI à Mme Annie RICCI
Mme Gaby BIANCARELLI à Mme Christiane GORI
Mme Babette BURESI à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à Mme Hélène LUCIANI-PADOVANI
Mme Marielle DELHOM à M. Antoine OTTAVI
M. Jean-Charles MARTINETTI à Mme Christine GUERRINI
Mme Joselyne MATTEI-FAZI à Mme Pascale BIZZARI-GHERARDI
Mme Marie-Jeanne MOSCONI à M. Sauveur VERSINI
M. Jean-Jacques PANUNZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Monika SCOTTO à M. José GALLETI
M. Henri SICO à M. François DOMINICI



ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

Pierre CHAUBON, Christine COLONNA, Anne-Marie NATALI, Rose-Marie PROSPERI, Etienne RICCI-VERSINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Electoral visé en ses articles L. 293-1 à L. 293-3,
- VU** la délibération n° 05/18 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2005,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, en tenant compte de la répartition de sièges à la représentation proportionnelle, deux de ses membres pour siéger au sein du collège chargé des élections des sénateurs pour le département de la Corse-du-Sud :

• M. Sauveur VERSINI et Mme Marie-Jeanne MOSCONI en remplacement de M. Robert FELICIAGGI, décédé et Mme Marie-Ange SUSINI désignée au Conseil Exécutif.

CONFIRME que M. Camille de ROCCA SERRA est remplacé par M. Camille GAZANO.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse

AJACCIO, le 25 juin 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA

